

« *Pour la qualité de vie des
aînés du Québec* »



***Live long and prosper*¹; Pour un Canada leader en matière de
vieillesse**

Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières en vue de
l'élaboration d'une stratégie nationale sur le vieillissement au Canada

Présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement
des compétences, du développement social et de la condition des personnes
handicapées

19 octobre 2017

Réseau FADOQ
4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
Tél. : 514 252-3017
Sans frais : 1 800 544-9058
Télé. : 514 252-3154
Courriel : info@fadoq.ca

¹ Traduction: Longue vie et prospérité- Adage emprunté à la populaire émission *Star Trek*.

© Réseau FADOQ 2017

Responsables : Maurice Dupont, président et Danis Prud'homme, directeur général

Rédaction : Caroline Bouchard – conseillère aux affaires publiques et relations gouvernementales

Révision : Sophie Gagnon - conseillère aux communications

Table des matières

A) Présentation du Réseau FADOQ	4
B) Introduction	5
C) Un cadre normatif, un impératif pour l'avenir.....	6
D) La sécurité du revenu est essentielle à la qualité de vie	8
i) Autres mesures pouvant améliorer le revenu des personnes âgées	10
E) Le milieu de vie et le maintien à domicile, des enjeux cruciaux	11
i) Analyser les besoins et y répondre	11
ii) Hébergement et habitation : l'importance de la « lorgnette aînés »	12
F) La santé et les programmes d'aide aux aînés : le Canada à la croisée des chemins	14
i) Prendre les devants pour une population aînée active, informée et en santé	15
F) Conclusion	18

PRÉSENTATION DU RÉSEAU FADOQ

Le Réseau FADOQ est un regroupement de personnes de 50 ans et plus qui compte près de 500 000 membres. Il y a 47 ans, l'objectif principal de la fondatrice, Marie-Ange Bouchard, était de briser l'isolement des aînés en leur offrant une panoplie d'activités de loisir, sportives et culturelles.

À ce jour, en plus d'offrir un riche éventail de loisirs à ses membres, notre organisme fait des représentations auprès de différentes instances dans le but d'améliorer la qualité de vie des aînés d'aujourd'hui et de demain. Ces deux volets de notre mission sont d'égale importance, le vieillissement actif étant un élément essentiel d'une qualité de vie adéquate.

Ainsi, nous offrons notre collaboration et mettons notre expertise à profit afin d'encourager le gouvernement à faire des choix judicieux tenant compte du contexte démographique qui fait du Québec l'une des sociétés occidentales dont le vieillissement de la population est le plus marqué.

Le Réseau FADOQ milite par ailleurs pour la création d'une politique nationale du vieillissement qui permettrait de mieux composer avec ses impacts, de travailler à des solutions proactives et novatrices, permettant une évolution positive de notre société face à ce phénomène. Ainsi, le Réseau FADOQ profite de toutes les tribunes, dont celle-ci, pour susciter une prise de conscience afin de faire avancer le débat dans la bonne direction pour tous les aînés actuels et futurs du Québec.

INTRODUCTION

L'initiative du gouvernement fédéral, qui vise à élaborer une première stratégie nationale ayant pour objectif de dégager de grandes orientations en matière de qualité de vie des aînés canadiens, est fondamentale non seulement pour les aînés, mais pour l'avenir du pays.

Le Réseau FADOQ est fier de contribuer à cette réflexion et réitère sa pleine collaboration dans la mise en œuvre des actions qui découleront de cette consultation.

Pour une organisation comme la nôtre, un cadre normatif tel qu'il est ici proposé, est de l'ordre de la pleine responsabilité gouvernementale. À titre d'observateurs des politiques publiques, nous sommes à même de constater qu'il existe un grand fossé entre la connaissance de l'état des lieux en matière de vieillissement et l'action concertée. En effet, c'est dans cette transition que nous observons la plus grande difficulté. Il en sera autrement avec les orientations émanant de cette stratégie nationale, car elles seront garantes d'une direction commune qui pourra guider les pas des acteurs influents en matière de dignité des aînés, d'accès aux soins et services, de qualité de vie, de sécurité, etc.

À notre avis, il appert évident que le rôle du gouvernement fédéral est d'agir à titre de leader pour moderniser et réviser les lois concernées, inspirer les instances à faire de même tout en focalisant sur l'importance de considérer le facteur « aîné » dans toutes les politiques publiques actuelles et futures.

Qui plus est, ce type d'exercice démontre le caractère évolutif de la société canadienne et permet d'identifier les valeurs et assises de notre société et de les protéger dans les moments où cela peut représenter un défi. C'est ainsi que nous devons clamer notre fierté d'assurer un accès universel et équitable aux soins de santé, et ce, sans « obstacles d'ordre financier » ou encore d'attribuer aux Canadiens un revenu minimal à la retraite.

C'est en ce sens que le Réseau FADOQ vous propose ici quelques recommandations qui peuvent nourrir vos réflexions dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle norme en matière de vieillissement au Canada.

UN CADRE NORMATIF, UN IMPÉRATIF POUR L'AVENIR

C'est depuis les cinq dernières années que le Réseau FADOQ revendique une stratégie nationale intégrée et concertée afin de garantir à tous les Canadiens un vieillissement dans la dignité.

À ce titre, le Réseau FADOQ est d'avis que la stratégie nationale doit intégrer le renouvellement et l'application d'un test normatif visant à garantir que toutes les politiques publiques soient structurées d'après une « lorgnette aînés ».

En effet, en 1998, le gouvernement fédéral proposait un document intitulé *Les principes du cadre national sur le vieillissement, guide d'analyse des politiques*² qui visait spécifiquement l'application d'une série de questions destinées à garantir l'intégration d'une vision du vieillissement dans l'élaboration des politiques publiques. Bien que nécessitant une mise à jour, cet exercice reste pertinent et mérite d'être dépoussiéré afin de le réactualiser.

Voici ce que proposait l'énoncé de vision il y a maintenant de cela dix ans:

« Le Canada, une société pour tous les âges, qui favorise le bien-être et la participation des aînés dans tous les aspects de la vie. » Cet énoncé de vision résume les objectifs du Cadre national sur le vieillissement (CNV) : favoriser le bien-être des aînés, reconnaître leurs précieuses contributions et éliminer l'âgisme. Il décrit le défi à relever, l'orientation à adopter et les résultats attendus applicables dans tous les secteurs de politiques.³

Par ailleurs, le Réseau FADOQ tient à réitérer l'importance de passer d'un état de connaissances à un plan d'action. Ce faisant, nous recommandons la mise sur pied de comités consultatifs pour la création des plans d'action (*framework of action*) concernant tous les objectifs concertés qui émaneront des travaux.

À ce titre, nous sommes d'avis que plusieurs actions peuvent contribuer à l'amélioration de la concertation et à la perméabilité des ministères en vue d'intégrer une vision commune et transversale. Étant donné la situation démographique particulière au Canada, nous préconisons en premier lieu la création d'un secrétariat aux aînés qui relèverait directement du conseil exécutif. Cette nouvelle structure contribuerait principalement à la cohésion des politiques publiques et à l'amélioration de la concertation entre les acteurs. En tenant compte des bouleversements démographiques qui atteindront les provinces, bien

² <http://publications.gc.ca/collections/Collection/H88-3-21-1998F.pdf>, consulté le 15 octobre 2017

³ Id. p. 6

sûr à un rythme différent, mais toujours accéléré, nous considérons que le leadership que peut présenter un secrétariat mobilisera les Canadiens vers des objectifs communs et soutenables. À ce titre, rappelons que le groupe « aîné » est un groupe hétérogène aux réalités variables ce qui, à notre avis, devrait justifier la création d'un organe spécifique. C'est d'ailleurs exactement dans ce sens qu'abondent plusieurs chercheurs :

« Essentiellement, aujourd'hui, les secrétariats : (1) visent à informer les personnes âgées des programmes et politiques qui les concernent; (2) s'interposent comme interlocuteurs privilégiés pour sensibiliser les décideurs publics et les employés de la fonction publique aux problèmes affectant les personnes âgées tout en proposant des pistes de solution; (3) agissent comme la porte d'entrée pour les personnes âgées afin d'identifier divers enjeux, défis et changements nécessaires pour favoriser et améliorer leur bien-être; et (4) sensibilisent la population aux réalités quotidiennes des personnes âgées. »⁴

Dans un deuxième temps, le Réseau FADOQ recommande l'actualisation du Conseil national des aînés. Nous recommandons d'abord un titre plus représentatif de la composition du conseil, qui actuellement porte à confusion. Ainsi, nous suggérons la création du Conseil national pour les aînés du Canada (CNAC). À titre de conseil permanent et indépendant, le CNAC doit d'abord réviser sa composition afin d'y inclure des groupes d'intérêts et de défense des droits, tels que le Réseau FADOQ, ainsi que des représentants du groupe concerné, c'est-à-dire des leaders aînés qui pourraient contribuer à la légitimité des recommandations du Conseil.

En plus de ce rôle conseil, nous souhaitons que ce lieu de concertation favorise les liens entre les partenaires naturellement concernés par la problématique, par exemple, les groupes de proches aidants ou d'employeurs. Ce faisant, le conseil pourrait grandement contribuer à l'avancement des connaissances, mais surtout garantirait l'actualité des recommandations.

Finalement, le Réseau FADOQ tient à attirer votre attention sur l'importance de ne pas substituer la démarche actuelle à celle qui se fait en parallèle à l'ONU, plus spécifiquement au Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement. Ce groupe œuvre, depuis près de cinq ans, à la création d'un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées.

⁴ <https://www.creges.ca/wp-content/uploads/2017/10/Me%CC%81moire-VVE-CREGES-VIES-2017.pdf>, p.4

Conçu dans une optique de droits humains, ce nouvel instrument pourrait favoriser l'amélioration continue des conditions de vie des aînés du Canada tout en permettant au palier fédéral de fortement suggérer l'atteinte des plus hauts standards de dignité des aînés et ainsi inspirer la communauté internationale. Il s'agit là d'une occasion pour le Canada de faire valoir son rôle de leader en matière de droits humains, tout en démontrant clairement son dévouement à la cause. Le Réseau FADOQ tient à réitérer l'importance de cette consultation internationale qui vise à pallier les nombreuses lacunes qui font obstacle au respect des droits des personnes âgées. Rappelons que tout comme les enfants, les personnes vivant avec un handicap, les réfugiés, les femmes et les communautés autochtones, les aînés constituent un groupe de plus en plus vulnérable.

LA SÉCURITÉ DU REVENU EST ESSENTIELLE À LA QUALITÉ DE VIE

Dans un souci de cohérence avec nos précédents propos, c'est-à-dire de passer de la connaissance à l'action, nous ne ferons pas inutilement le portrait de l'état de la pauvreté croissante des aînés du Canada, plus particulièrement des provinces où le vieillissement se vit de manière accéléré, pensons au Québec ou aux provinces maritimes.

Par contre, nous tenons à souligner le cas particulier des bénéficiaires du Supplément de revenu garanti (SRG) qui peinent à joindre les deux bouts. Déjà, en 2009, le Réseau FADOQ plaidait pour une augmentation du SRG ainsi que pour l'inscription automatique. Voici quelques éléments que nous présentions :

Le faible revenu chez les aînés est souvent attribuable au fait que ces personnes n'ont pas été en mesure d'accumuler des actifs et de l'épargne au fil du temps⁵. En effet, en 2005, 40 % des aînés à faible revenu avaient travaillé moins de 10 ans⁶ : des femmes au foyer devenues veuves, des personnes handicapées n'ayant pu travailler, des personnes ayant été victimes d'un accident de travail, etc.

C'est donc dire que ces prestataires sont parmi les plus vulnérables de la société, mais également que leur condition socioéconomique affecte leur santé

5 Conseil national des aînés. 2009. Rapport du Conseil national des aînés sur la question du faible revenu chez les aînés (Gatineau, CA-AH262-11-08), p.7

6 Id.

tant physique que psychologique tout en abaissant leur niveau de vie et donc leur dignité. Rappelons qu'il peut également s'agir de gens qui ont une très faible éducation financière.

Qui plus est, de récentes statistiques ayant émergé dans le cadre des consultations sur la bonification des régimes de pension nous font comprendre que les prestataires des régimes publics en sont de plus en plus dépendants pour maintenir les bases minimales d'une qualité de vie.⁷

En ce sens, le Réseau FADOQ a été surpris de constater que récemment, plusieurs aînés vulnérables, bénéficiaires du SRG, ont vu leurs vivres coupés de manière significative. Le Réseau FADOQ ayant recueilli plus de 200 témoignages à ce sujet, il semble que ces aînés ont subi des coupes allant de 8 % à 45 %. Or 50 % d'entre eux ont reçu une lettre indiquant qu'ils avaient mal rempli un formulaire. D'autres ont dû retirer certains montants de leur FERR afin d'être en mesure de se payer des lunettes, des dentiers, des médicaments, etc. et ont également subi d'importantes réductions. Ainsi, une dame de 96 ans a subi des pertes de plus de 450 \$ par mois puisqu'elle a retiré des montants servant à l'achat d'appareils auditifs et de prothèses dentaires.

Ajoutons à cela que les délais de carence pour obtenir réparation peuvent s'étendre jusqu'à 35 semaines.

Après avoir tenté d'obtenir des explications, et ce, sans succès, puisque les délais d'attente chez Service Canada étaient trop longs (plus de 3 heures d'attente), nos inquiétudes sont restées sans réponse. En somme, nous demandons au gouvernement que la prochaine stratégie pour encadrer le vieillissement au Canada comprenne des mesures pour :

- 1- Éviter les coupes draconiennes dans les prestations des bénéficiaires du SRG.
- 2-Augmenter les délais entre la réception de la lettre informationnelle et le moment où les réductions entrent en vigueur.
- 3- Réduire le délai de carence pour réparation ou rétribution des montants;
- 4-Instaurer un modèle de redevance échelonnée afin que les gens puissent continuer à payer leur loyer, leur épicerie, leurs médicaments, etc.
- 5-Améliorer l'accès au service public tant par internet que par téléphone.

7

http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_126961&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+v1v9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz. p.11

6-Fournir un service d'accompagnement aux bénéficiaires qui auraient des difficultés à remplir les formulaires requis.

7-Former les prestataires de services publics afin qu'ils soient à même de servir une clientèle aux besoins particuliers telle que les personnes âgées.

8-Rendre les formulaires requis plus accessibles.

Finalement, en ce qui concerne le SRG, nous demandons au gouvernement fédéral de prévoir la bonification du SRG selon la hausse du coût de la vie, mais également des besoins changeants avec le grand âge.

AUTRES MESURES POUVANT AMÉLIORER LE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES

Un revenu décent à la retraite est garant d'une meilleure santé, d'une plus grande participation à la société et de la capacité à contribuer à cette dernière et, ainsi, de rester actif. Le Réseau FADOQ considère que plusieurs mesures doivent être envisagées dans la prochaine politique afin d'améliorer le sort des personnes âgées d'aujourd'hui, mais aussi des aînés de demain. En ce sens, nous considérons qu'il est essentiel que le gouvernement :

- Contribue à l'amélioration du sort des travailleurs d'expérience en sensibilisant les employeurs aux défis à venir et à l'apport crucial des travailleurs plus âgés;
- Favorise la concertation des acteurs afin de sensibiliser les employeurs à l'importance de s'engager envers le développement de la société canadienne, notamment quant à l'équité intergénérationnelle ainsi qu'à leur rôle important dans la santé financière des futurs retraités. Ainsi, nous croyons qu'il est fondamental que le gouvernement encourage les entreprises à offrir des régimes complémentaires de retraite;
- Renouvelle annuellement des campagnes publiques de sensibilisation axées sur l'importance d'une meilleure éducation financière des contribuables;
- Mette en place des mesures afin de démocratiser et valoriser les programmes publics de préparation à la retraite;
- Instaure des services subventionnés d'aide à la planification financière.

LE MILIEU DE VIE ET LE MAINTIEN À DOMICILE, DES ENJEUX CRUCIAUX

Il est généralement reconnu que les Canadiens veulent vieillir chez eux. Le Réseau FADOQ pousse l'affirmation plus loin en précisant que les Canadiens veulent vieillir dans le lieu de leur choix. C'est ce que nous revendiquons pour eux, et ce, depuis près du demi-siècle. Bien que simple, cette affirmation mérite d'être décortiquée afin de mieux en saisir les différents paramètres.

Effectivement, les attaches émotives et interrelationnelles que les gens développent avec leur communauté, avec leur entourage, ne sont certes pas à négliger. Les différents stress causés par un déménagement chez les aînés sont aujourd'hui très bien documentés.⁸ Cela démontre bien l'importance de l'enracinement dans leur milieu.

En ce sens, la stratégie nationale sur le vieillissement doit nécessairement envisager le choix du milieu de vie comme un élément essentiel au maintien tant de la dignité que de la qualité de vie. Plusieurs mesures doivent répondre au besoin, reconnu par la littérature, de se sentir chez soi. Or, les services et programmes favorisant le soutien⁹ à domicile sont impératifs au parcours de vieillissement tant des aînés ayant des besoins actuellement que de ceux qui en auront dans l'avenir.

ANALYSER LES BESOINS ET Y RÉPONDRE

Dans un premier temps, pour le Réseau FADOQ, il semble évident que le gouvernement doit d'abord préciser son rôle quant aux infrastructures publiques. Il est essentiel de conduire une analyse précise des besoins et de l'état des lieux sur le territoire quant au financement des infrastructures publiques qui elles, facilitent l'ancrage dans les milieux. Mentionnons que ces mesures ne bénéficient pas seulement aux personnes âgées, mais apportent un soutien tout au long du parcours de vie, peu importe la condition des résidents. Ainsi, le financement adéquat des transports publics nécessite une attention particulière. Le transport public, que ce soit les réseaux de métro, d'autobus, de train ou

8 Couturier Yves, Audy Émilie, « Isolement social des personnes âgées : entre le désir de désengagement et le besoin d'un soutien concret », *Gérontologie et société*, 2016/1 (vol. 38/n° 149), p. 125-140. URL : <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe-2016-1-page-125.htm>

9 Nous considérons que le terme « maintien » à domicile restreint le droit de choisir des aînés. Nous préférons l'utilisation du terme « soutien » à domicile.

d'avion doivent répondre, en termes d'efficacité, à un besoin de déplacement, mais également d'inclusion et d'accessibilité (notamment financière). Ce faisant, nous encourageons le gouvernement à considérer l'importance de l'atteinte des normes en matière d'accessibilité universelle.

Dans un deuxième temps, la mobilité est nécessairement tributaire de l'état du réseau routier et piétonnier. La dégradation des routes, rues et trottoirs, majoritairement due aux intempéries, est un énorme obstacle à la sécurité des déplacements, notamment des personnes âgées qui peuvent présenter des pertes d'équilibre ou de force physique. Bien que cela puisse sembler anodin, le sentiment d'insécurité dans les déplacements peut mener directement à l'isolement. C'est pourquoi, il est essentiel que les municipalités puissent bénéficier du soutien provenant du palier fédéral afin d'assurer un état adéquat du réseau routier et piétonnier.

Finalement, différentes méthodes de soutien financier au développement et à la construction de logements abordables, spécifiquement dédiés aux personnes âgées, doivent être analysées, afin de faciliter leur choix de rester aussi longtemps que possible chez eux. De fait, une récente étude¹⁰ du Réseau FADOQ démontre clairement que la hausse du prix des loyers, notamment en résidences privées pour aînés, pose un sérieux problème pour ceux qui souhaitent migrer vers des résidences qui répondent peut-être mieux à leurs besoins à un moment précis. Devant cette situation, ils peuvent choisir de rester dans un milieu moins adapté, ce qui augmente souvent les risques de vieillissement accéléré et peut même provoquer une perte d'autonomie plus importante.

HÉBERGEMENT ET HABITATION : L'IMPORTANCE DE LA « LORNETTE AÎNÉS »

Trop souvent, il est possible de constater que les décisions politiques, entrepreneuriales et même communautaires, ne correspondent pas toujours aux besoins des personnes âgées. La « lorgnette aînés » devrait également concerner l'organisation structurelle des villes et donc des programmes et services offerts aux citoyens. Nous considérons que plusieurs secteurs de développement doivent faire l'objet d'une sérieuse réflexion et peut-être même d'une réfection. En voici quelques exemples :

- Il serait nécessaire que lors de la construction de nouvelles infrastructures bénéficiant d'une aide financière en provenance du gouvernement fédéral,

10 http://www.fadoq.ca/docs/documents/defensesdesdroits/memoiresetavis/2016/2016-10-21-avis_fadoq_consultation_SCHL.pdf

que la concertation des acteurs locaux soit obligatoire. Par exemple et plus précisément, il nous semble essentiel qu'au moment où de nouveaux projets immobiliers pour aînés occupent les planches à dessin, que se concertent les acteurs concernés ainsi que les bénéficiaires. Pensons aux groupes de résidents, aux organisations communautaires et entreprises d'économie sociale de la région, en plus des promoteurs et partenaires financiers.

- Le gouvernement fédéral doit contribuer à faire respecter les normes d'accessibilité universelle pour toutes nouvelles constructions, et même les exiger. Ainsi, on évitera toute apparence de discrimination et ces infrastructures, financées avec les deniers publics, évolueront au gré des besoins démographiques.
- Le gouvernement devrait permettre, encourager et financer les projets d'habitation ayant une large portée et qui sont novateurs. De fait, plusieurs nouveaux modèles émergent au Canada. La reproduction de ces modèles se voit souvent compromettre dû à un manque de reconnaissance et de données permettant qu'ils soient construits ailleurs au pays. Par exemple, nous sommes au fait d'un récent modèle d'habitation qui propose des loyers modiques, dans un milieu intergénérationnel, où l'espace autrefois abandonné est reconverti pour l'usage des résidents tout au long de leur parcours de vie.
- Par ailleurs, le soutien à domicile nécessite forcément le maintien des services de proximité tant dans les régions éloignées qu'urbaines, comme par exemple : le service de poste national et gratuit, les guichets et services financiers, les pharmacies et services alimentaires, etc. La vitalité des villes et la prévention de l'exode rural en dépendent. Également, ces services doivent rendre leur offre disponible autrement que par Internet puisque la connectivité n'est malheureusement pas l'affaire de l'ensemble du territoire canadien et que tous les aînés ne sont pas en mesure de naviguer sur le Web.
- À ce titre, les services de télécommunications doivent faire l'objet d'une réflexion nationale afin d'être disponibles aux Canadiens de tout âge, et ce, à un tarif accessible. Il en va de la lutte à l'isolement.

- Finalement, et en guise de transition vers le thème central de la santé, il est essentiel que le gouvernement fédéral mobilise les provinces afin d'amorcer le virage du soutien à domicile, et ce, dans une optique de déshospitalisation. Ce virage est urgent et requiert plusieurs degrés d'intervention. Bon nombre de pays ont déjà choisi cette voie et les résultats parlent d'eux-mêmes. Dans le cadre du soutien à domicile, il est impératif d'identifier des Transferts en santé exclusivement dédiés à l'usage des soins et services à domicile.
- Nous considérons que le gouvernement canadien devrait enchâsser, dans la Loi canadienne sur la santé, une prévision visant à établir un accès minimal et équitable à tous les Canadiens, à des services et soins à domicile.

En conclusion, dans le contexte actuel du bouleversement démographique canadien, les instances doivent impérativement se mettre à voir le vieillissement non pas comme un obstacle, mais comme une opportunité de déploiement de l'innovation et d'amélioration des droits humains. Il est urgent que le vieillissement soit reconnu pour ce qu'il est, tout simplement : une étape dans le continuum de vie. Le rôle du gouvernement fédéral étant de contribuer à l'épanouissement de l'ensemble des Canadiens, il doit notamment rendre possible le respect de leurs choix en matière d'hébergement. Et puisque le milieu de vie figure parmi les attaches importantes des aînés, devenons un modèle international et déployons les ressources nécessaires à leur accompagnement et soutien adéquats.

LA SANTÉ ET LES PROGRAMMES D'AIDE AUX AÎNÉS : LE CANADA À LA CROISÉE DES CHEMINS

Le système de santé canadien se démarque internationalement. Il est l'assise de la citoyenneté et la fierté des Canadiens. Cependant, plusieurs politiques publiques ainsi que la tendance mondiale contribuent à affaiblir son caractère universel par la privatisation progressive. Dans un premier temps, le gouvernement se doit de réaffirmer le caractère sacré de l'universalité du système de santé canadien.

Par ailleurs, la littérature démontre clairement que l'obstacle principal qu'auront à surmonter les législateurs canadiens en santé est la montée fulgurante des cas de démence chez les personnes âgées, l'une des plus importantes cohortes à venir.

"Dementia is a large and growing issue affecting Canada, as well as millions of people worldwide [...] Given the magnitude, complexity, and implications of this challenge, a few organizations [...] have called for the need to have a national dementia plan. Thirteen countries around the world have already taken the step of developing a national dementia strategy."¹¹

Au cœur de ce dilemme se présente la responsabilité. À qui revient la responsabilité d'assurer la santé des aînés canadiens? À notre avis, il s'agit d'une responsabilité partagée, mais qui requiert une vision claire. C'est en ce sens que nous interpellons le gouvernement fédéral. Nous abondons dans le même sens que l'Association médicale canadienne (AMC) qui demande un plan d'action national en santé. Au cœur de son propos il est possible de lire que le système de santé au Canada doit viser à répondre adéquatement aux besoins des personnes âgées, ce qui aura un effet de ricochet sur l'ensemble des bénéficiaires. Nous ne reprendrons pas l'ensemble des revendications de l'AMC, mais adhérons aux constats présentés dans le Cadre d'action visant à orienter la stratégie nationale pour les aînés du Canada (2015).

Bien entendu, les gens âgés de 65 ans et plus sont plus en santé et actifs qu'ils ne l'étaient auparavant. Cependant, la longévité présente, à elle seule, d'importants enjeux qu'il est nécessaire d'évaluer par l'entremise d'une stratégie nationale sur le vieillissement. Ainsi, le Réseau FADOQ se propose de présenter quelques observations qui peuvent contribuer à la progression des idées en vue de l'élaboration des futures orientations en santé dans le cadre de la stratégie nationale sur le vieillissement.

PRENDRE LES DEVANTS POUR UNE POPULATION AÎNÉE ACTIVE, INFORMÉE ET EN SANTÉ

11 Verbeeten, David, Philip Astles, and Gabriela Prada, Understanding Health and Social Services for Seniors in Canada. Ottawa: The Conference Board of Canada, 2015, p.54

D'emblée, le Réseau FADOQ a quelques inquiétudes quant aux statistiques disponibles ainsi qu'à leur exactitude, en raison de certains manquements dans le processus du recensement canadien. Effectivement, le Réseau FADOQ a découvert que certaines catégories de lieux d'habitation (milieux de vie) d'aînés ne reçoivent qu'un seul questionnaire général pour l'ensemble des résidents. Au Réseau FADOQ, nous avons reçu plusieurs plaintes d'aînés qui n'ont pas pu remplir eux-mêmes leur questionnaire, ce qui est pourtant un devoir citoyen enchâssé dans la loi de. Ainsi, cette partie des résidents, ainsi que leurs besoins particuliers, sont invisibles au sens des statistiques canadiennes. Cette pratique se doit d'être modifiée afin d'obtenir les éclairages nécessaires à la recherche représentative et à la prise de décisions bien documentées.

Par ailleurs, voici quelques recommandations et observations du Réseau FADOQ quant au développement des orientations en santé au Canada :

Systeme de santé:

- Il serait essentiel de maintenir, mais aussi d'actualiser, les campagnes d'éducation en santé afin d'atteindre les objectifs de vaccination. Aussi, il serait intéressant d'inclure, dans la campagne de vaccination contre la grippe, celle du zona qui, actuellement, touche énormément de gens âgés de 50 ans et plus.
- Étant donné la pression croissante que subissent les systèmes de santé, la qualité de la prise en charge d'un patient peut présenter quelques lacunes. En ce sens, nous demandons à ce que des mesures précises soient mises en place afin de garantir et protéger le droit à l'information du patient.
- Nous souhaitons que le Canada se dote d'un programme national de médicaments afin de garantir l'équité entre les Canadiens. À l'heure actuelle, le prix des médicaments est à géométrie variable et les provinces n'ont pas tous le même pouvoir de négociation. L'instauration d'un programme national de médicaments est également nécessaire compte tenu du fait que le vieillissement de la population sera assurément un défi à relever en ce qui a trait aux pénuries de médicaments, à la hausse des coûts ainsi qu'à la distribution en temps opportun.
- Nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les acteurs du milieu, doit de façon impérative établir des normes formelles afin de définir précisément et collectivement ce que sont

de « bons soins », offerts « en temps opportun » et fournis « de manière adéquate » par le « bon professionnel ».

- Nous souhaitons que le gouvernement encourage et finance l'innovation et la recherche, particulièrement quant aux bonnes pratiques en matière de technologies pouvant servir en guise de soutien dans un contexte de vieillissement. Quelques exemples : technologies pour le maintien à domicile, pour améliorer la gestion de la douleur, pour faciliter les soins de fin de vie, pour permettre une meilleure offre de soins palliatifs, et finalement pour améliorer la qualité des soins.
- Finalement, pour le Réseau FADOQ, il est essentiel que le gouvernement fédéral contribue à jeter la lumière sur les enjeux de santé mentale chez les populations plus âgées. Souvent sous-diagnostiqués et sous-traités, les problèmes de santé mentale restent trop souvent en arrière-plan.

Prévention et programmes d'aide

- Nous réclamons un meilleur accès aux espaces d'activités physiques (ex. : Parcs Canada), qui doivent devenir plus abordables et plus accessibles aux personnes âgées qui souhaitent pouvoir en bénéficier, et ce, de manière sécuritaire (ex. : éclairage adéquat).
- Le gouvernement fédéral doit nécessairement établir un partenariat avec les organismes d'agrément afin d'assurer une formation adéquate et spécifique aux besoins d'une population vieillissante, et ce, pour l'ensemble des fonctionnaires, des agents de paix, etc. Le service aux citoyens est à améliorer et à actualiser dans l'ensemble des points de service fédéraux.
- Nous souhaitons que les Transferts en santé soient révisés en fonction du vieillissement de la population des provinces, et ce, au prorata de leur densité de population. Cette aide supplémentaire permettrait de mieux soutenir les personnes âgées, principalement dans leur perte d'autonomie.
- Également, nous souhaitons que le gouvernement fédéral contribue à la reconnaissance des proches aidants en offrant des mesures compensatoires plus substantielles. Car ce qui est aujourd'hui l'exception deviendra bientôt la norme : la majorité des travailleurs seront aussi des proches aidants.

- En ce sens, nous demandons à ce que tout comme les femmes en congé de maternité, les proches aidants se voient garantir leur emploi lorsqu'ils sont reconnus comme vivant en situation de proche aidance aigüe.
- Aussi, nous souhaitons que certains domaines de recherche historiquement sous-financés, tels que la gérontologie sociale, soient valorisés et financés de manière adéquate afin de garantir la diversité des points de vue sur le vieillissement.
- Finalement, étant donné le contexte climatique actuel, nous recommandons fortement au gouvernement de procéder rapidement à l'amélioration des programmes d'aide aux sinistrés et d'y prévoir des mesures de secours spécifiquement dédiées aux personnes âgées.

En conclusion, nous souhaitons que le plan d'action soumis par l'AMC soit hautement pris en considération puisqu'il est le résultat de maintes consultations et de concertations nationales. Cet outil comporte plusieurs éléments de réflexion pouvant orienter les prochaines étapes de développement de la stratégie nationale sur le vieillissement.

Pour les Canadiens, la santé reste au cœur des préoccupations personnelles, mais également politiques. Tel que le précise le Conference Board of Canada:

"Although there is a relatively comprehensive range of health services for seniors, there are many weaknesses in these services, including large discrepancies across the country, lack of coordination, restricted access to or narrow eligibility for programs or facilities, and lack of funding for prioritized services. All of these are resulting in unmet needs, stressed caregivers, and social inequities."¹²

Nous avons bon espoir que la volonté politique soit au rendez-vous afin d'améliorer l'offre de services en santé pour l'ensemble des aînés canadiens.

CONCLUSION

¹² Id. p.4

En conclusion, le Réseau FADOQ est heureux de contribuer à cette démarche qui, nous en sommes assurés, résultera en une stratégie nationale sur le vieillissement à l'image des besoins de la population canadienne. À ce titre, il est essentiel de souligner que les aînés ne sont pas un groupe homogène et que la réalité d'une personne de 65 ans, n'est pas celle d'une personne de 90 ans. Ne serait-il pas pertinent de référer à un 4^e âge afin de mieux qualifier les cohortes?

L'amélioration des conditions de vie des personnes âgées est essentielle pour l'avenir du pays. Actuellement, il est difficile de voir comment le pays ainsi que les provinces seront en mesure de faire face aux nombreux défis d'un vieillissement accéléré tout en maintenant les acquis sociaux pour lesquels la population s'est battue et qui font notre fierté. C'est d'ailleurs l'opinion de certains chercheurs :

« Les difficultés d'arrimage (des politiques publiques) avec les parcours de vie s'expliquent en grande partie par le fait que les politiques publiques et programmes existants n'ont pas vraiment été conçus et développés en fonction des changements démographiques actuels. Or, en dépit des besoins émergents pour composer avec le vieillissement de la population, les changements de politiques sont très difficiles à mettre en œuvre et l'introduction de nouvelles mesures peut avoir des effets notables sur d'autres politiques déjà en place (Hogwood et Peters, 1982). Conséquemment, il y a des enjeux importants et constants de coordination en ce qui concerne les effets de l'application des politiques et des programmes publics sur les personnes âgées.¹³ »

Ce court mémoire se veut un réel appel à l'action puisqu'il y a déjà un bon moment que les organisations comme la nôtre soulèvent l'importance d'orientations claires afin de mettre en œuvre les transformations sociales nécessaires en soutien aux aînés qui seront, dans un avenir rapproché, en très grand nombre.

Ainsi, le revenu, l'habitation, la santé et les programmes d'aide doivent être au cœur de la future stratégie puisqu'ils composent l'essence de l'amélioration des conditions socioéconomiques des personnes concernées. Rappelons que les mesures qui seront mises en œuvre devront être élaborées dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de vieillissement actif afin de limiter

¹³ <https://www.creges.ca/wp-content/uploads/2017/10/Me%CC%81moire-VVE-CREGES-VIES-2017.pdf>, p.3

l'élargissement des fossés entre les générations et de favoriser les rencontres entre ces dernières.

En tant que plus grand organisme d'aînés au pays, avec près de 500 000 membres, le Réseau FADOQ souhaite ardemment participer à la présente démarche qui résultera en une stratégie nationale sur le vieillissement. Nous offrons au gouvernement fédéral notre pleine collaboration pour la suite des choses.